

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 6 Juillet (06/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,** M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,** Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

16 – 06 Juillet 2017

ACQUISITION DES PARCELLES CONSTITUANT UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU CHEMIN DES SOURCES A MME GRANIE ET M. BIDAULT

Rapporteur : Monsieur HENRYOT J.L.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-4,

Vu le code des collectivités territoriales, annexe 1, décret n° 2016-33 du 20/01/2016, rubrique 5,

Considérant que le secteur lieu-dit Le Brésidou desservi par le chemin des Sources est situé dans les zones urbanisées du plan local d'urbanisme,

Considérant que le chemin des Sources est actuellement privé et appartient aux riverains,

Considérant que pour développer une urbanisation maîtrisée dans le secteur lieu-dit Le Brésidou, la commune souhaite acquérir l'emprise du chemin des Sources nécessaire aux futures constructions.

Considérant la proposition de Mme GRANIE Emilie et M.BIDAULT Grégory de céder à la commune une partie de leur terrain représentant l'emprise de la voirie du chemin des Sources ainsi qu'une bande de terre qui servira d'aire de retournement aux véhicules.

Considérant le projet de convention entre la commune et Mme GRANIE Emilie ainsi que M.BIDAULT Grégory concernant les modalités de cession d'une partie de leur propriété représentant l'emprise de la voirie du chemin des Sources ainsi qu'une bande de terre,

Considérant l'accord de Mme GRANIE Emilie et M.BIDAULT Grégory sur le projet de la convention en date du 22 Mai 2017,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention entre Mme GRANIE Emilie, M.BIDAULT Grégory et la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention.

Pour copie conforme

Moissac le 07 Juillet 2017

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Michel HENRYOT'.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :